

**PROCÈS-VERBAL** de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 20 août 2019 à 20 h, sous la présidence du maire, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Monsieur le maire, Guy Lapointe

Madame les conseillères et messieurs les conseillers :

Alain Joubert  
Nathalie Lavoie  
Ghyslain Phaneuf  
Claude Larocque  
Barbara Beugger  
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame :

Cynthia Bossé, directrice générale

### **Moment de réflexion**

#### **1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20 h.

##### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

281-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour tel que déposé ;

**QUE** soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public ;

**QUE** soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Acquisition d'une rétrocaveuse usagée
- 10.2 Mandat à l'entreprise Bordelas pour l'aménagement de bornes sèches
- 10.3 Entente avec la Municipalité de Saint-Liboire pour l'utilisation de la borne sèche du rang de la Chute
- 10.4 Motion de remerciements à l'égard de madame Francine Savoie

**ADOPTÉE**

1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 9 juillet 2019

---

282-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 9 juillet 2019.

**ADOPTÉE**

**2. Dépôt de documents**

---

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 Recommandation de paiement du décompte numéro 1 de l'entreprise Michel Leclerc inc. pour les travaux d'aménagement du puits P-5
- 2.2 Lettre de démission de Mme Francine Savoie comme bénévole responsable de la bibliothèque
- 2.3 MTQ – Refus de modification des feux de circulation à l'intersection de la route 116 et de la rue Saint-Éphrem
- 2.4 MAMH – TECQ 2019-2023 : Confirmation de l'aide octroyée

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

**3. Finances**

---

**3.1 Comptes à payer**

---

283-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juillet 2019 d'une somme de 74 292,55 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 150 009,30 \$.

**ADOPTÉE**

- 3.2 Autorisation d'une dépense supplémentaire dans le cadre de la vidange et la disposition des boues des étangs aérés
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 222-06-2019 autorisant l'achat d'un (1) sac filtrant (si requis);

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) sacs filtrants sont plutôt requis pour vidanger toutes les quantités de boues et que le taux unitaire des sacs est établi au contrat comme suit :

- Sac géotextile de 1 000 m<sup>3</sup> : 4 015 \$ plus taxes;
- Sac géotextile de 2 000 m<sup>3</sup> : 5 925 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un lit de drainage devra être aménagé pour recevoir le sac supplémentaire souhaité;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget d'environ 900,00 \$ est demandé pour les travaux de la compagnie Plante Excavation et que le transport du matériel filtrant serait effectué par les employés de la municipalité;

284-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la dépense supplémentaire pour un sac filtrant et pour l'aménagement du lit filtrant.

**ADOPTÉE**

- 3.3 Autorisation de paiement de la facture numéro 3022 de la firme Justin Viens Architecture en lien avec des services professionnels d'architecture pour l'agrandissement de la caserne
- 

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 143-04-2019 octroyant le mandat à la firme Justin Viens Architecture pour la réalisation d'une étude préparatoire et des documents conceptuels;

**CONSIDÉRANT LA** facture numéro 3022 d'un montant de 5 001,41 \$ taxes incluses couvrant l'étude préparatoire à 100 %;

285-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser, au budget courant, le paiement de la facture numéro 3022 d'un montant de 5 001,41 \$ taxes incluses à la firme Justin Viens Architecture.

**ADOPTÉE**

3.4 Approbation de paiement de la facture 1907-24 de la compagnie LNA pour la recherche en eau souterraine

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution 218-05-2018 de ce conseil;

**CONSIDÉRANT LE** mandat accordé à la compagnie LNA Hydrogéologie et environnement pour la recherche en eau souterraine et, plus particulièrement, la validation préliminaire du potentiel en eau des lots 4 766 720 et 1 960 461;

**CONSIDÉRANT QUE** cette facture couvre la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2019;

286-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la facture de la compagnie LNA portant le numéro 1907-24 au montant de 1 657,59 \$, taxes incluses, soit autorisée et payée;

**QUE** pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

**ADOPTÉE**

3.5 Deuxième versement du budget 2019 pour la bibliothèque municipale

---

**CONSIDÉRANT LA** demande de madame Francine Savoie, responsable de la bibliothèque municipale d'obtenir le 2<sup>e</sup> versement du budget 2019 afin d'effectuer l'achat de livres et le paiement des comptes;

287-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le 2<sup>e</sup> versement d'un montant de 2 500 \$ sera remis à la responsable de la bibliothèque.

**ADOPTÉE**

#### **4. Administration**

---

- 4.1 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre des travaux de construction d'un garage municipal et d'un entrepôt à sel sur la rue Brasseur
- 

**CONSIDÉRANT LA** demande d'aide financière déposée pour la construction d'un garage municipal et d'un entrepôt à sel dans le volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire du programme Réfection et construction d'infrastructures municipales (RECIM) du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT LA** réception du protocole d'entente daté du 8 juillet 2019;

288-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que monsieur le maire, Guy Lapointe ainsi que madame la directrice générale, Cynthia Bossé soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour, et au nom de la Municipalité.

#### **ADOPTÉE**

- 4.2 Autorisation d'inscriptions au Colloque annuel de la zone Montérégie Est - ADMQ
- 

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ organise un colloque pour la zone Montérégie Est;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité présentera une conférence sur l'autonomie municipale, des ateliers sur les pouvoirs d'aide et des subventions, une formation avant pour titre « *Des chiffres qui parlent...correctement* » ainsi qu'une occasion de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce colloque a lieu jeudi le 12 septembre 2019 de 8 h 30 à 18 h 00 au Vignoble de l'Orpailleur à Dunham;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette formation est de 175 \$ plus taxes pour les membres et de 225 \$ plus les taxes pour les non-membres;

289-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'inscription de mesdames Cynthia Bossé, directrice générale et Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe ainsi que le remboursement des dépenses associées soient autorisés.

#### **ADOPTÉE**

#### 4.3 Modification au calendrier 2019 des assemblées

---

**CONSIDÉRANT QUE** le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 a été adopté selon la résolution numéro 444-12-2018;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est opportun de déplacer la séance du mardi 3 septembre 2019 au lundi 9 septembre 2019;

290-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2019 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débuteront à 20h :

15 janvier 2019	9 juillet 2019
5 février 2019	20 août 2019
5 mars 2019	<b>9 septembre 2019 (lundi)</b>
2 avril 2019	1 <sup>er</sup> octobre 2019
7 mai 2019	5 novembre 2019
4 juin 2019	3 décembre 2019

#### ADOPTÉE

#### 4.4 Autorisation de délégation de pouvoir à madame Cynthia Bossé dans le cas d'un congédiement immédiat

---

Ce point est retiré.

### 5. Sécurité incendie et sécurité civile

#### 5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juillet 2019 et les prévisions des dépenses du mois d'août 2019

---

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois d'août 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** vente de bottes de sécurité en cuir est présentement en cours chez Aréo-Feu;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bottes sont beaucoup plus confortables et chaudes en hiver que les bottes actuelles;

**CONSIDÉRANT QU'**elles se vendent au coût de 200,00 \$ plus taxes au lieu d'environ 400,00 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'achat de la lance perforatrice prévue au budget d'un montant équivalent sera reporté;

291-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit approuvé, pour le mois d'août 2019, un budget de 760,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie;

**QUE** soit autorisé l'achat de sept (7) paires de bottes au montant de 200,00 \$ plus taxes chez Aréo-Feu;

**QU'**au préalable, vérification soit faite quant aux dates de fabrication et de péremption des bottes.

**ADOPTÉE**

---

**6. Transport et voirie**

---

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de septembre et dépôt d'un rapport de plaintes et requêtes

292-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de septembre 2019, un budget de 30 350,00 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

**ADOPTÉE**

---

**7. Hygiène du milieu**

---

Aucun sujet relatif à l'hygiène du milieu n'a été soumis à la présente session du conseil.

---

**8. Loisirs, culture et vie communautaire**

---

8.1 Dépôt du registre de dons et commandite

Le registre de dons et commandite remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* mis à jour au mois d'août 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

## 8.2 Congrès annuel du loisir municipal

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association québécoise du loisir municipal organise la 20<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** ce congrès a lieu les 2, 3 et 4 octobre 2019 à l'Hôtel Sheraton de Laval;

**CONSIDÉRANT QUE** le congrès 2019 offre des formations et ateliers pertinents pour la municipalité d'Upton et qu'il constitue un excellent moyen de réseautage;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette formation est de 600 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, aucun montant n'a été dépensé au budget 2019 en formation pour monsieur Michael Bernier;

293-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'inscription de monsieur Michael Bernier ainsi que le remboursement des dépenses associées soient autorisés.

### **ADOPTÉE**

## 8.3 Autorisation d'achat d'un support à vélo pour le Parc nature de la région d'Acton

**CONSIDÉRANT QUE** des usagers du Parc nature de la région d'Acton utilisent leur vélo pour se promener;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait préférable de fournir à ces usagers un support à vélo afin d'éviter les vols;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission a été demandée à la compagnie Le Groupe Sports-Inter Plus pour un support à vélo en acier galvanisé, amovible, 12 places avec accès des deux côtés et que celle-ci s'élève à 749,95 \$ plus les taxes applicables;

294-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que l'achat dudit support à vélo, selon les conditions ci-haut mentionnées, pour le Parc nature de la région d'Acton soit autorisé.

### **ADOPTÉE**

- 8.4 Acceptation de la soumission de l'entreprise Les Installations Électriques Daniel Laporte inc. pour l'achat et l'installation de deux (2) bornes de recharge pour voitures électriques
- 

Point reporté à une session ultérieure.

- 8.5 Autorisation d'achat d'épinglettes à l'effigie de la Municipalité
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait fait faire, par le passé, des épinglettes à l'effigie de ses armoiries et qu'il en reste seulement dix (10);

**CONSIDÉRANT LA** soumission de l'entreprise Publicité JL Articles Promotionnels pour la fabrication, à l'effigie du nouveau logo, de deux- cent-cinquante (250) épinglettes en fer frappé avec un remplissage à trois (3) couleurs et plaquage argenté brillant d'une dimension d'environ un (1) pouce pour un montant de 480,00 \$ plus les taxes applicables, comprenant les frais de matrice;

295-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisé l'achat de deux-cent-cinquante (250) épinglettes auprès de l'entreprise Publicité JL Articles Promotionnels au montant de 480 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

- 8.6 Autorisation de passage à la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton en vue de l'organisation du tour cycliste du 14 septembre 2019
- 

**CONSIDÉRANT LA** demande reçue de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton pour l'autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité d'Upton lors du tour cycliste du 14 septembre 2019 organisée par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le trajet prévu sur le territoire de la Municipalité concerne le 5<sup>e</sup> rang, le rang de la Carrière et le 7<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 19-08-135 du conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton;

296-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton à organiser une partie de son tour cycliste sur le territoire de la Municipalité d'Upton.

**ADOPTÉE**

8.7      Campagne de financement pour le déjeuner à Richmond Regional High School

---

Une demande de participation financière de Richmond Regional High School au programme du Club des petits déjeuners a été reçue. Le conseil en prend bonne note.

8.8      Bibliothèque municipale

---

8.8.1    Dépôt du rapport de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire

---

Le rapport du Service des loisirs, culture et vie communautaire concernant la bibliothèque municipale est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.8.2    Élagage périodique de la collection – Autorisation de vente de livres

---

**CONSIDÉRANT LA** planification de l'élagage périodique de la collection de la bibliothèque;

297-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit autorisé l'élagage de la collection de livres de la bibliothèque municipale sauf les livres de valeur historique et ceux en lien avec la Municipalité;

**QUE** soit autorisée la vente des livres retirés de la collection en vue d'une collecte de fonds destinée à la bibliothèque municipale et, par la même occasion, soit faite la promotion de la bibliothèque et du nouveau logiciel.

**ADOPTÉE**

8.8.3    Autorisation d'achat de cartes de membres

---

**CONSIDÉRANT LE** désir d'offrir des cartes de membres aux usagers de la bibliothèque en lien avec la mise en application du nouveau logiciel;

298-08-2019

**CONSIDÉRANT QUE** le coût, pour l'achat de 1 000 cartes est de 550,00 \$ plus taxes;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'achat de cartes pour les membres de la bibliothèque au montant de 550,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

- 8.9 Octroi de mandat - Étude de l'enveloppe du bâtiment regroupant le centre communautaire, la caserne et la bibliothèque
- 

**CONSIDÉRANT LA** recommandation de madame Julie Lussier, Architecte de la firme Justin Viens Architecture mandatée pour la réalisation du programme fonctionnel et technique (PFT), de faire une étude de l'enveloppe du bâtiment regroupant le centre communautaire, la caserne et la bibliothèque pour s'assurer de la pérennité du bâtiment;

**CONSIDÉRANT LES** deux (2) soumissions reçues se détaillant comme suit;

**ADM Construction inc.**

- 7 227,75 \$ plus taxes;
- La soumission numéro 4789 inclut les sept (7) forages exploratoires;

**Ingétec**

- 8 200 \$ plus taxes;
- La soumission ne comprend pas les percées exploratoires (900 \$/percée + 125 \$ de l'heure pour la présence du chargé de projet (ingénieur junior));

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'expertise doit être soumis pour le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

299-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit octroyé le mandat de réalisation d'une étude de l'enveloppe du bâtiment regroupant le centre communautaire, la caserne et la bibliothèque pour s'assurer de la pérennité du bâtiment à l'entreprise ADM Construction inc. au montant de 7 227,75 \$ plus taxes;

**QUE** madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer pour, et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce mandat;

**QUE** soit imputé le budget courant au paiement du contrat.

### **ADOPTÉE**

#### **9. Urbanisme**

---

- 9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour les mois de juin et juillet 2019
- 

Le rapport du Service d'inspection pour les mois de juin et juillet 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

- 9.2 Adoption du règlement numéro 2019-317 intitulé « Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis
- 

Point reporté à une session ultérieure.

#### **10. Varia**

---

- 10.1 Acquisition d'une rétrocaveuse usagée
- 

**CONSIDÉRANT QUE** la rétrocaveuse New Holland 1999 n'est plus fonctionnelle depuis juin dernier et qu'elle n'est plus réparable;

**CONSIDÉRANT QU'** un essai d'utilisation d'un tracteur a démontré la pertinence d'acquérir une nouvelle rétrocaveuse pour divers travaux réalisés en régie interne;

**CONSIDÉRANT** le règlement de la Municipalité d'Upton intitulé « Règlement numéro 2019-314 sur la gestion contractuelle » ayant notamment pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour ceux qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure à 101 100 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement de la Municipalité respecte les règles de passation des contrats prévues dans les lois qui la régissent, dont le *Code municipal du Québec* et qu'elle peut procéder de gré à gré pour l'acquisition d'une rétrocaveuse d'une somme inférieure à 101 100 \$ lorsque les conditions du règlement sont respectées;

**CONSIDÉRANT** les délais inhérents à la livraison d'une rétrocaveuse neuve acquise par appel d'offres public avec devis de spécifications;

**CONSIDÉRANT** la valeur estimée de la dépense (entre 75 000 \$ et 90 000 \$ plus taxes) et la compétitivité du prix, en tenant compte de l'ensemble des conditions du marché, pour une rétrocaveuse usagée comportant environ 2 000 heures de fonctionnement;

300-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

**QUE** soit mandatés madame Cynthia Bossé, directrice générale et monsieur Roger Garneau, directeur du Service des travaux publics à obtenir des offres de prix pour une rétrocaveuse en bonne condition, d'environ 2 000 heures d'utilisation et selon les spécifications satisfaisantes pour les travaux usuellement exécutés au Service des travaux publics.

### **ADOPTÉE**

- 
- 10.2 Mandat à la compagnie Solution d'eau Bourgelas pour la fourniture et l'installation de deux (2) bornes sèches en rivière
- 

**CONSIDÉRANT** L'offre de prix pour l'aménagement de deux (2) bornes sèches en rivière de la compagnie Solution d'eau Bourgelas pour un montant 21 700 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une borne sèche serait installée en bordure de la rivière Noire sur le site situé au 611, rang de la Carrière (Théâtre de la Dame de Cœur) et l'autre serait installée dans le rang de la Chute, sur le terrain de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a obtenu toutes les autorisations requises à l'exécution de son projet en rive de la rivière Noire et sur les emplacements ci-haut désignés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement de deux (2) bornes sèches a été décrété, en sécurité incendie, aux activités d'investissement du budget de l'exercice financier 2019;

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 187-05-2018 de ce conseil;

301-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** le mandat pour la fourniture et l'installation de deux (2) bornes sèches soit octroyé à la compagnie Solution d'eau Bourgelas pour un montant 21 700 \$ plus taxes;

**QUE** soit autorisé monsieur Roger Garneau directeur du Service des travaux publics à utiliser le budget supplémentaire requis pour la complétiion du chemin d'accès nécessaire aux véhicules du Service de sécurité incendie;

**QUE** la résolution numéro 187-05-2018 de ce conseil soit abrogée.

#### **ADOPTÉE**

10.3 Entente avec la Municipalité de Saint-Liboire pour l'utilisation de la borne sèche du rang de la Chute

---

**CONSIDÉRANT LA** résolution numéro 301-08-2019 de ce conseil mandatant entre autres, la compagnie Solution d'eau Bourgelas pour la fourniture et l'installation d'une borne sèche en rivière sis sur le rang de la Chute à Upton, sur le terrain de l'entreprise agricole Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Upton a obtenu toutes les autorisations requises à l'exécution de son projet en rive de la rivière Noire et qu'une entente a été convenue avec Les Fermes Rosaire Bienvenue inc;

**CONSIDÉRANT L'intérêt récemment manifesté par la Municipalité de Saint-Liboire pour l'utilisation de ladite borne sèche;**

302-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Alain Joubert, **APPUYÉ** par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** soit mandaté monsieur le maire, Guy Lapointe et la directrice générale, madame Cynthia Bossé à convenir d'une entente d'utilisation d'une borne sèche en rivière sis sur le rang de la Chute à Upton, sur le terrain de Les Fermes Rosaire Bienvenue inc.;

**QUE** soit établi la nécessité d'une compensation selon l'utilisation qui en sera faite;

**QUE** l'entreprise agricole Les Fermes Rosaire Bienvenue inc. soit informée des présentes ainsi que des suites.

#### **ADOPTÉE**

10.4 Motion de remerciements à l'égard de madame Francine Savoie

---

**CONSIDÉRANT QUE** madame Francine Savoie a remis sa démission en tant que personne responsable de la bibliothèque municipale après treize (13) ans de service;

303-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, **APPUYÉ** par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

**QUE** la Municipalité d'Upton adopte une motion de remerciements à l'endroit de madame Francine Savoie pour son dévouement exemplaire tout au long de ces années où elle a fait un travail remarquable et très apprécié.

**QUE** la Municipalité d'Upton remercie madame Savoie de continuer à s'impliquer à titre de bénévole à la bibliothèque.

#### **ADOPTÉE**

### **11. Période de questions**

---

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

### **12. Correspondance**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

304-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par \_\_\_\_\_, APPUYÉ par \_\_\_\_\_ et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juillet 2019.

**ADOPTÉE**

**13. Levée de la séance**

305-08-2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaupré et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à h.

**ADOPTÉE**

---

Guy Lapointe  
Maire

Je, Guy Lapointe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.